

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1963 B 05031 Numéro SIREN : 632 050 316 Nom ou dénomination : SOCIETE BEAUJON

Ce dépôt a été enregistré le 30/06/2021 sous le numéro de dépôt 51301

SOCIETE BEAUJON

Société par actions simplifiée au capital de 9 738 131,50 euros
Siège social : 21, avenue Matignon - 75008 PARIS
632 050 316 R.C.S. PARIS

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2020

**Certifiés conformes
Le Président**

Hassan Elshabrawishi



ACTIF	AU 31 DECEMBRE 2020			NET AU 31 DECEMBRE 2019	PASSIF	AU 31 DECEMBRE 2020	AU 31 DECEMBRE 2019
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET				
ACTIF IMMOBILISE					CAPITAUX PROPRES		
Immobilisations incorporelles					Capital		
					Capital social	9 738 132	52 536 723
Immobilisations corporelles					Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Terrains					Prime d'émission	154 722 365	1 296 607 837
Construction et Immobilisations					Prime de fusion, d'apport	11 769 399	11 769 399
Immobilisations financières					Réserves		
Titres de participation	375 678 896	47 812 503	327 866 393	1 299 912 845	Réserve légale	196 268	196 268
Créances rattachées à des entreprises liées					Réserve spéciale des plus values à long terme		
Titres immobilisés	50 119 111		50 119 111	50 119 111	Réserve pour éventualités diverses	48 227 351	48 227 351
Prêts	11 982		11 982	11 982	Report à nouveau		-249 364 768
Autres Immobilisations financières					Résultat de l'exercice	-6 005 758,21	64 680 313
					Provisions réglementées		
						218 647 756	1 224 653 123
	425 809 990	47 812 503	377 997 486	1 350 043 938	Autres fonds propres		
					ORA		
					TSDI		
ACTIF CIRCULANT							
Créances d'exploitation					Provisions pour risques et charges		
Etat							
Créances diverses et comptes courants des filiales	555 841		555 841	6 832			
Valeurs mobilières de placement	915 867	481 637	434 229	757 170			
Disponibilités	9 129 445		9 129 445	37 301 755	DETTES		
Charges constatées d'avance					Dettes subordonnées		
	10 601 153	481 637	10 119 516	38 065 757	Dettes financières		
					Emprunts obligataires		
					Emprunts et dettes financières divers		
					Emprunts auprès des établissements de crédit		
					Dettes rattachées à des entreprises liées	150 682 123	155 213 523
Comptes de régularisation					Dettes d'exploitation		
Charges à répartir					Dettes fiscales		
Primes de remboursement					Dettes sociales		
Ecart de conversion actif					Dettes diverses		
					Dettes sur immobilisations		
					Autres dettes	6 220 299	101 093
					Instruments de trésorerie		
					Produits constatés d'avance (produits à étaler)		
						156 902 421	155 314 615
					Comptes de régularisation		
					Ecart de conversion passif	12 566 825	8 141 957
TOTAL GENERAL	436 411 143	48 294 141	388 117 002	1 388 109 695	TOTAL GENERAL	388 117 002	1 388 109 695

SOCIETE BEAUJON SAS

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2020

en euros

	31 DECEMBRE 2020	31 DECEMBRE 2019
I RESULTAT COURANT		
Produits financiers et d'exploitation		
Revenus des immeubles		
Revenus des titres de participation	11 493 274	35 748 201
Revenus des prêts et placements à court terme	295 646	1 725 832
Reprises de provisions et transferts de charges		
Autres produits		
I	11 788 920	37 474 033
Charges d'exploitation		
Charges externes et autres charges	-22 524	-171 609
Impôts , taxes et charges assimilées		
Salaires, traitements et charges sociales		-732
Intérêts et charges assimilées	-6 985 667	-7 208 768
Dotation aux amortissements et charges à étaler		
Dotation aux provisions sur créances		
II	-7 008 191	-7 381 109
EXCEDENT D'EXPLOITATION	III = I + II	30 092 924
QUOTE-PART SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN	IV	749
Opérations sur titres de placement		
Produits nets sur cessions		
Reprises de provision sur valeurs mobilières de placement		14 870
Charges nettes sur cessions		
Dotations aux provisions sur valeurs mobilières de placement	-322 941	
RESULTAT SUR GESTION DES TITRES DE PLACEMENT	-322 941	14 870
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	VI = III+IV+V	30 107 794
II RESULTAT SUR OPERATION EN CAPITAL		
Produits sur cession d'actifs immobilisés	975 345 693	4 770 985
Reprise de provisions pour risques et charges		
Reprise de provisions sur immobilisations financières	116 682 098	168 074 175
Résultat de change	-311 803	-66 886
Valeur nette comptable des actifs immobilisés cédés	-1 102 180 283	-30 555 748
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Dotations aux provisions sur immobilisations financières		-107 650 007
Produits et charges nets exceptionnels		
RESULTAT SUR OPERATIONS EN CAPITAL AVANT IMPO	VII	34 572 520
IMPOT SUR LES SOCIETES	VIII	
III RESULTAT DE LA PERIODE	VI + VII + VIII	64 680 313

SOCIETE BEAUJON

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2020

1 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le résultat après impôt de l'exercice clos le 31 décembre 2020 est une perte de 6 005 758 euros contre un bénéfice de 64 680 313 euros au 31 décembre 2019.

Les faits caractéristiques intervenus au cours de l'exercice 2020 sont les suivants :

- Cession des activités (i) vie et épargne, (ii) dommages et (iii) retraite, en Pologne, République Tchèque et Slovaquie,
- Réduction de capital d'un milliard d'euros afin de remonter le cash disponible vers son actionnaire.

2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2-1 Principes généraux

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2020 sont établis et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général (règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014) et des textes relatifs à son application.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2-2 Présentation des comptes

ACTIF IMMOBILISE

Les **immobilisations financières** sont valorisées au coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Sont enregistrés en titres de participation ceux dont la possession durable est estimée utile à Société Beaujon ainsi que les titres représentant au moins 10 % du capital de la société émettrice.

La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à leur valeur d'usage pour l'entreprise. Elle est déterminée soit en fonction des cours de bourse, soit en fonction des capitaux propres, y compris plus-values latentes, des résultats des filiales ainsi que de ses perspectives d'avenir.

Les autres titres immobilisés correspondent aux titres autres que les titres de participation que l'entreprise a l'intention de conserver durablement.

SOCIETE BEAUJON

Les titres cotés sont valorisés au cours moyen du dernier mois de l'exercice. Pour les titres non cotés, leur valeur est estimée à la valeur probable de négociation (prix des transactions récentes, valeur mathématique, rendement, importance des bénéfices, activité de la société...).

Les prêts et créances rattachées sont enregistrés à leur valeur nominale tant que la valeur d'utilité n'est pas inférieure à cette valeur nominale.

Les immobilisations financières sont valorisées au coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. A la clôture de l'exercice, le coût d'acquisition est comparé à la valeur d'inventaire ; la plus faible de ces deux valeurs étant retenue au bilan.

Les cessions de titres de participations sont évaluées selon la méthode du Premier Entré Premier Sorti (PEPS).

ACTIF CIRCULANT

Les valeurs mobilières de placement figurent pour leur valeur d'acquisition ou leur valeur d'apport.

A la clôture de l'exercice, le coût d'acquisition est comparé à la valeur d'inventaire qui correspond à la valeur liquidative s'il s'agit de SICAV et FCP, et au cours de bourse moyen du dernier mois de la clôture pour les autres valeurs.

COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat distingue les opérations courantes et les opérations en capital :

Les **opérations courantes** comprennent essentiellement les dividendes, les produits des autres placements, les intérêts, les charges financières, les charges d'exploitation ainsi que les plus ou moins-values sur cessions et dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement.

Les **opérations en capital** comprennent les plus ou moins-values de cessions des titres de participation et des titres immobilisés de l'activité du portefeuille, les dotations et reprises de provision pour dépréciation de ces titres et des créances qui y sont rattachées, les pertes et profits résultant des variations de change, les dotations et reprises de provisions pour risques et charges ainsi que les charges et produits exceptionnels.

3- NOTES SUR LES COMPTES DE BILAN (en euros)

3-1 Mouvements sur les immobilisations financières (avant provisions)

	Au 31/12/2019 (Montants bruts)	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2020 (Montants bruts)
Titres de participations	1 464 407 447	13 451 732 (1)	1 102 180 283 (2)	375 678 896
Autres titres immobilisés	50 119 111			50 119 111
Prêts ou autres immobilisations financières	11 982			11 982
TOTAL	1 514 538 540	13 451 732	1 102 180 283	425 809 989

SOCIETE BEAUJON

- (1) Correspond à l'augmentation de capital de l'entité Bharti AXA General Company Ltd (Inde)
- (2) Correspondant essentiellement au prix de revient des actifs cédés en Pologne, République Tchèque et Slovaquie.

3-2 Variation des provisions pour dépréciation des immobilisations financières

Titres de participations	164 494 602		116 682 098 (1)	47 812 504
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
TOTAL	164 494 602	-	116 682 098	47 812 504

- (1) Concerne essentiellement les reprises de provision sur les titres des entités polonaises cédées.

3-3 Etat des créances ventilées par échéance

	Montant au	Échéance des créances		
	31/12/2020	à un an au plus	de un à cinq ans	à plus de cinq ans
<u>Actif circulant</u>				
Compte d'attente sur honoraires de cession en cours	548 043	548 043		
Fournisseurs	15 445	15 445		
Produits financiers à recevoir	5 583	5 583		
Intérêts courus sur swaps	2 215	2 215		
TOTAL	571 286	571 286	-	-

3-5 Variation des capitaux propres

	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020
Résultat comptable de l'exercice	64 680 313,46	(6 005 758,21)
Par action	18,77	(9,41)

Le capital de la société est composé de 638 566 actions de 15,25 euros de nominal à droit de vote simple.

Capitaux propres au 31/12/2019	1 224 653 122,58
Réduction de capital	(999 999 608,80)
Résultat de l'exercice	(6 005 758,21)
Capitaux propres au 31/12/2020	218 647 755,57

3-6 Etat des dettes

	Montant au	Échéance des dettes		
	31/12/2020	à moins d'un an	de un à cinq ans	à plus de cinq ans
Dettes rattachées à des entreprises liées	148 586 450		30 000 000	118 586 450
Intérêts courus non échus sur dettes	2 095 673	2 095 673		
Intérêts courus non échus sur swap	623	623		
Charges à payer	6 219 676	6 219 676		
Total	156 902 422	8 315 972	30 000 000	118 586 450

3-7 Ecart de conversion passif

Il s'élève à 12 566 825 € au 31 décembre 2020 contre 8 141 957 € au 31 décembre 2019.

Ce compte est la contrepartie de l'effet positif de change lié à la réévaluation des dettes libellées en devises au cours de clôture (Emprunt AXA Life Insurance Co. pour 15 milliards de JPY) comptabilisées pour une valeur historique de 131 153 274 € et réévaluées au 31 décembre 2020 à 118 586 450 €.

4- NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (en euros)

4-1 Rémunération des dirigeants

Aucune rémunération n'a été versée aux dirigeants au cours de l'exercice 2020.

4-2 Impôt sur les sociétés

	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net
Résultat courant	4 458 537	-	4 458 537
Résultat des opérations de capital	- 10 464 295	-	- 10 464 295
TOTAL	- 6 005 758		- 6 005 758

5- ENGAGEMENTS HORS BILAN (en euros)

	Montants notionnels (Engagements donnés)	Valeur de marché
Swap de devise	131 153 274	-12 755 738
Cautionnements et Garanties	1 002 000 000	1 002 000 000

6- AUTRES INFORMATIONS

Personnel

La Société n'emploie pas de personnel.

Evènements postérieurs à la clôture

Néant

Consolidation

Les comptes de Société Beaujon sont consolidés par intégration globale dans les comptes consolidés du Groupe AXA dont le siège social est situé au 25 avenue Matignon, 75008 Paris.

Intégration fiscale

La Société Beaujon fait partie du groupe fiscal dont la société tête de groupe est AXA située 25 avenue Matignon, 75008 Paris.

Tableau des filiales et participations

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés ou Groupe de Sociétés (en K euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital et le résultat	quote part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avan- ces consentis par la sté et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la sté	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé (1)	Résultats (bénéfice ou perte du der- nier ex. clos)	Dividendes encaissés par la sté au cours de l'ex.
				Brute	Nette					
97 381,32										
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessous dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société										
1) Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)										
AXABS AXA Business Services Private Limited (Inde)	2 944	23 289	100,00%	41 831	41 831			0	14 169	10 933
Vamopar	300	-121 927	100,00%	664	179				1	
NIGEHO Assur Africa Holding (Ile Maurice)	65 415	134 577	100,00%	198 038	198 038			0	0	
2) Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)										
BAGI Bharti AXA General Insurance Company Limited	249 206	-173 269	49,00%	134 238	86 912			0	4 888	
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations										
1) Filiales non reprises au paragraphe A										
a) filiales françaises (ensemble)	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
b) filiales étrangères (ensemble)	--	--	--	908	908	--	--	--	--	560
2) Participations non reprises au paragraphe A										
a) dans les sociétés françaises (ensemble)	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
b) dans les sociétés étrangères (ensemble)	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

SOCIETE BEAUJON
Société par actions simplifiée au capital de 9 738 131,50 euros
Siège social : 21, avenue Matignon - 75008 PARIS
632 050 316 R.C.S. PARIS

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 24 JUIN 2021**

Le 24 juin 2021, à 8 heures, les actionnaires de la Société Beaujon (la « Société »), se sont réunis en assemblée générale mixte Tour Majunga, La Défense 9, 6 Place de la Pyramide, 92800 Puteaux, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été élargée par les actionnaires en entrant en séance.

Le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux comptes titulaire régulièrement convoqué, est absent et excusé.

L'assemblée est présidée par M. Hassan Elshabrawishi, Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater qu'un actionnaire présent possède 638 278 actions, soit plus de la moitié des actions ayant le droit de vote pour l'Assemblée Générale Ordinaire et plus des deux tiers des actions ayant le droit de vote pour l'Assemblée Générale Extraordinaire. Le quorum requis par les assemblées générales ordinaires et extraordinaires se trouvant atteint, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut ainsi valablement délibérer.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée les documents suivants :

- 1) une copie de la convocation adressée aux actionnaires ;
- 2) une copie de la convocation adressée au Commissaire aux comptes et l'avis de réception de cette convocation ;
- 3) la feuille de présence de l'assemblée ;
- 4) les comptes annuels ;
- 5) le rapport du Comité de Direction ;
- 6) les rapports du Commissaire aux comptes ;
- 7) le texte des résolutions proposées à l'Assemblée ;
- 8) les statuts de la Société.

Le Président déclare que l'ensemble des documents prévus par la loi et par les statuts ont été communiqués ou mis à la disposition des actionnaires.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Résolutions de la compétence d'une Assemblée Ordinaire

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2020 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Apurement du solde débiteur du compte report à nouveau par imputation sur le compte prime d'émission ;
- Approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées ;

Résolutions de la compétence d'une Assemblée Extraordinaire

- Renouvellement de la délégation de compétence consentie au Comité de Direction de la Société en vue d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des associés ; et
- Pouvoirs pour les formalités.

Le Président donne lecture à l'assemblée du rapport du Comité de Direction et des rapports du Commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE D'UNE ASSEMBLEE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2020

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par les statuts pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Comité de Direction et du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice écoulé,

approuve les comptes sociaux de la Société Beaujon au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant ressortir une perte de 6 005 758,21 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par les statuts pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Comité de Direction et après avoir constaté que la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à 6 005 758,21 euros,

décide d'affecter la perte de l'exercice 2020 au compte report à nouveau qui présentera un nouveau solde débiteur de 6 005 758,21 euros.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à la loi, de ce qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Apurement du solde débiteur du compte report à nouveau par imputation sur le compte prime d'émission

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par les statuts pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Comité de Direction, et après avoir constaté que le compte report à nouveau, après affectation du résultat de l'exercice 2020, présente un solde débiteur de 6 005 758,21 euros,

décide d'apurer la totalité du compte report à nouveau débiteur par imputation sur le compte prime d'émission, qui s'élève, avant imputation, à la somme de 154 722 365 euros.

Après cette imputation, le compte prime d'émission présentera un nouveau solde de 148 716 606,79 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues dans les statuts pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, approuve ledit rapport qui ne comporte aucune convention nouvelle entrant dans le champ d'application de l'article L.227-10 précité intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE D'UNE ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE

CINQUIEME RESOLUTION

Renouvellement de la délégation de compétence consentie au Comité de Direction de la Société en vue d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des associés

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues dans les statuts pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L.225-129 et suivants et L.225-138 :

- 1) Délègue au Comité de Direction la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital, par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société dans la limite d'un montant nominal de 50 millions d'euros, une telle émission étant réservée à la catégorie de bénéficiaires définie ci-après ;
- 2) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des associés aux actions ordinaires ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société émises dans le cadre de la présente délégation et de réserver le droit de les souscrire à la catégorie de bénéficiaires répondant aux caractéristiques suivantes : AXA SA ou toute société contrôlée par cette dernière au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce ;
- 3) Décide que le prix d'émission des actions nouvelles ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, à émettre en application de la présente délégation, sera calculé par référence aux capitaux propres de la Société rapportés au nombre total d'actions composant le capital social ;

4) Décide que le Comité de Direction aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, et notamment de :

- fixer la date et le prix d'émission des actions nouvelles ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société à émettre ainsi que les autres modalités de l'émission, y compris la date de jouissance, même rétroactive et le mode de libération desdites actions et valeurs mobilières ;
- arrêter la liste des bénéficiaires de la suppression du droit préférentiel de souscription au sein de la catégorie définie ci-dessus, ainsi que le nombre d'actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société à souscrire par chacun d'eux ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital et modifier corrélativement les statuts ;
- procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur les primes d'émissions ;
- prendre toutes mesures pour la réalisation des émissions ;
- procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital, et plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire.

La présente autorisation qui annule et remplace, pour la fraction non utilisée, celle consentie par l'Assemblée Générale du 28 juin 2019, dans sa quatrième résolution, est consentie pour une période de 26 mois à compter de la présente Assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Pouvoirs

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par les statuts pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités de publicité et de dépôt, et généralement faire le nécessaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée à 8 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

Le Président

Hassan Elshabrawishi



Un actionnaire

AXA représenté par George STANSFIELD



SOCIETE BEAUJON

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2020)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

Aux associés
SOCIETE BEAUJON
21 Avenue Matignon
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOCIETE BEAUJON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 14 juin 2021

Les commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Bénédicte Vignon

Grégory Saugner

ACTIF	AU 31 DECEMBRE 2020			NET AU 31 DECEMBRE 2019	PASSIF	AU	AU
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET			31 DECEMBRE 2020	31 DECEMBRE 2019
ACTIF IMMOBILISE					CAPITAUX PROPRES		
Immobilisations incorporelles					Capital		
					Capital social	9 738 132	52 536 723
Immobilisations corporelles					Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Terrains					Prime d'émission	154 722 365	1 296 607 837
Construction et immobilisations					Prime de fusion, d'apport	11 769 399	11 769 399
Immobilisations financières					Réserves		
Titres de participation	375 678 896	47 812 503	327 866 393	1 299 912 845	Réserve légale	196 268	196 268
Créances rattachées à des entreprises liées					Réserve spéciale des plus values à long terme		
Titres immobilisés	50 119 111		50 119 111	50 119 111	Réserve pour éventualités diverses	48 227 351	48 227 351
Prêts	11 982		11 982	11 982	Report à nouveau		-249 364 768
Autres immobilisations financières					Résultat de l'exercice	-6 005 758,21	64 680 313
					Provisions réglementées		
					I	218 647 756	1 224 653 123
I	425 809 990	47 812 503	377 997 486	1 350 043 938	Autres fonds propres		
					ORA		
					TSDI		
ACTIF CIRCULANT					II		
Créances d'exploitation					Provisions pour risques et charges		
Etat					III		
Créances diverses et comptes courants des filiales	571 287		571 287	6 832			
Valeurs mobilières de placement	915 867	481 637	434 229	757 170			
Disponibilités	9 114 000		9 114 000	37 301 755	DETTES		
Charges constatées d'avance					Dettes subordonnées		
					Dettes financières		
II	10 601 153	481 637	10 119 516	38 065 757	Emprunts obligataires		
					Emprunts et dettes financières divers		
					Emprunts auprès des établissements de crédit		
					Dettes rattachées à des entreprises liées	150 682 123	155 213 523
Comptes de régularisation					Dettes d'exploitation		
Charges à répartir					Dettes fiscales		
Primes de remboursement					Dettes sociales		
Ecart de conversion actif					Dettes diverses		
					Dettes sur immobilisations		
					Autres dettes	6 220 299	101 093
					Instruments de trésorerie		
					Produits constatés d'avance (produits à étaler)		
					IV	156 902 421	155 314 615
					Comptes de régularisation		
					Ecart de conversion passif	12 566 825	8 141 957
TOTAL GENERAL	436 411 143	48 294 141	388 117 002	1 388 109 695	TOTAL GENERAL	388 117 002	1 388 109 695

SOCIETE BEAUJON SAS

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2020

en euros

	31 DECEMBRE 2020	31 DECEMBRE 2019
I RESULTAT COURANT		
Produits financiers et d'exploitation		
Revenus des immeubles		
Revenus des titres de participation	11 493 274	35 748 201
Revenus des prêts et placements à court terme	295 646	1 725 832
Reprises de provisions et transferts de charges		
Autres produits		
I	11 788 920	37 474 033
Charges d'exploitation		
Charges externes et autres charges	-22 524	-171 609
Impôts , taxes et charges assimilées		
Salaires, traitements et charges sociales		-732
Intérêts et charges assimilées	-6 985 667	-7 208 768
Dotation aux amortissements et charges à étaler		
Dotation aux provisions sur créances		
II	-7 008 191	-7 381 109
EXCEDENT D'EXPLOITATION	III = I + II	30 092 924
QUOTE-PART SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN	IV	749
Opérations sur titres de placement		
Produits nets sur cessions		
Reprises de provision sur valeurs mobilières de placement		14 870
Charges nettes sur cessions		
Dotations aux provisions sur valeurs mobilières de placement	-322 941	
RESULTAT SUR GESTION DES TITRES DE PLACEMENT	-322 941	14 870
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	VI = III+IV+V	30 107 794
II RESULTAT SUR OPERATION EN CAPITAL		
Produits sur cession d'actifs immobilisés	975 345 693	4 770 985
Reprise de provisions pour risques et charges		
Reprise de provisions sur immobilisations financières	116 682 098	168 074 175
Résultat de change	-311 803	-66 886
Valeur nette comptable des actifs immobilisés cédés	-1 102 180 283	-30 555 748
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Dotations aux provisions sur immobilisations financières		-107 650 007
Produits et charges nets exceptionnels		
RESULTAT SUR OPERATIONS EN CAPITAL AVANT IMPOT	VII	34 572 520
IMPOT SUR LES SOCIETES	VIII	
III RESULTAT DE LA PERIODE	VI + VII + VIII	64 680 313

SOCIETE BEAUJON

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2020

1 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le résultat après impôt de l'exercice clos le 31 décembre 2020 est une perte de 6 005 758 euros contre un bénéfice de 64 680 313 euros au 31 décembre 2019.

Les faits caractéristiques intervenus au cours de l'exercice 2020 sont les suivants :

- Cession des activités (i) vie et épargne, (ii) dommages et (iii) retraite, en Pologne, République Tchèque et Slovaquie,
- Réduction de capital d'un milliard d'euros afin de remonter le cash disponible vers son actionnaire.

2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2-1 Principes généraux

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2020 sont établis et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général (règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014) et des textes relatifs à son application.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2-2 Présentation des comptes

ACTIF IMMOBILISE

Les **immobilisations financières** sont valorisées au coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Sont enregistrés en titres de participation ceux dont la possession durable est estimée utile à Société Beaujon ainsi que les titres représentant au moins 10 % du capital de la société émettrice.

La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à leur valeur d'usage pour l'entreprise. Elle est déterminée soit en fonction des cours de bourse, soit en fonction des capitaux propres, y compris plus-values latentes, des résultats des filiales ainsi que de ses perspectives d'avenir.

Les autres titres immobilisés correspondent aux titres autres que les titres de participation que l'entreprise a l'intention de conserver durablement.

SOCIETE BEAUJON

Les titres cotés sont valorisés au cours moyen du dernier mois de l'exercice. Pour les titres non cotés, leur valeur est estimée à la valeur probable de négociation (prix des transactions récentes, valeur mathématique, rendement, importance des bénéfices, activité de la société...).

Les prêts et créances rattachées sont enregistrés à leur valeur nominale tant que la valeur d'utilité n'est pas inférieure à cette valeur nominale.

Les immobilisations financières sont valorisées au coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. A la clôture de l'exercice, le coût d'acquisition est comparé à la valeur d'inventaire ; la plus faible de ces deux valeurs étant retenue au bilan.

Les cessions de titres de participations sont évaluées selon la méthode du Premier Entré Premier Sorti (PEPS).

ACTIF CIRCULANT

Les valeurs mobilières de placement figurent pour leur valeur d'acquisition ou leur valeur d'apport. A la clôture de l'exercice, le coût d'acquisition est comparé à la valeur d'inventaire qui correspond à la valeur liquidative s'il s'agit de SICAV et FCP, et au cours de bourse moyen du dernier mois de la clôture pour les autres valeurs.

COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat distingue les opérations courantes et les opérations en capital :

Les **opérations courantes** comprennent essentiellement les dividendes, les produits des autres placements, les intérêts, les charges financières, les charges d'exploitation ainsi que les plus ou moins-values sur cessions et dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement.

Les **opérations en capital** comprennent les plus ou moins-values de cessions des titres de participation et des titres immobilisés de l'activité du portefeuille, les dotations et reprises de provision pour dépréciation de ces titres et des créances qui y sont rattachées, les pertes et profits résultant des variations de change, les dotations et reprises de provisions pour risques et charges ainsi que les charges et produits exceptionnels.

3- NOTES SUR LES COMPTES DE BILAN (en euros)

3-1 Mouvements sur les immobilisations financières (avant provisions)

	Au 31/12/2019 (Montants bruts)	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2020 (Montants bruts)
Titres de participations	1 464 407 447	13 451 732 (1)	1 102 180 283 (2)	375 678 896
Autres titres immobilisés	50 119 111			50 119 111
Prêts ou autres immobilisations financières	11 982			11 982
TOTAL	1 514 538 540	13 451 732	1 102 180 283	425 809 989

SOCIETE BEAUJON

- (1) Correspond à l'augmentation de capital de l'entité Bharti AXA General Company Ltd (Inde)
- (2) Correspondant essentiellement au prix de revient des actifs cédés en Pologne, République Tchèque et Slovaquie.

3-2 Variation des provisions pour dépréciation des immobilisations financières

Titres de participations	164 494 602		116 682 098 (1)	47 812 504
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
TOTAL	164 494 602	-	116 682 098	47 812 504

- (1) Concerne essentiellement les reprises de provision sur les titres des entités polonaises cédées.

3-3 Etat des créances ventilées par échéance

	Montant au	Échéance des créances		
	31/12/2020	à un an au plus	de un à cinq ans	à plus de cinq ans
<u>Actif circulant</u>				
Compte d'attente sur honoraires de cession en cours	548 043	548 043		
Fournisseurs	15 445	15 445		
Produits financiers à recevoir	5 583	5 583		
Intérêts courus sur swaps	2 215	2 215		
TOTAL	571 286	571 286	-	-

3-5 Variation des capitaux propres

	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020
Résultat comptable de l'exercice	64 680 313,46	(6 005 758,21)
Par action	18,77	(9,41)

Le capital de la société est composé de 638 566 actions de 15,25 euros de nominal à droit de vote simple.

Capitaux propres au 31/12/2019	1 224 653 122,58
Réduction de capital	(999 999 608,80)
Résultat de l'exercice	(6 005 758,21)
Capitaux propres au 31/12/2020	218 647 755,57

SOCIETE BEAUJON

3-6 Etat des dettes

	Montant au	Échéance des dettes		
	31/12/2020	à moins d'un an	de un à cinq ans	à plus de cinq ans
Dettes rattachées à des entreprises liées	148 586 450		30 000 000	118 586 450
Intérêts courus non échus sur dettes	2 095 673	2 095 673		
Intérêts courus non échus sur swap	623	623		
Charges à payer	6 219 676	6 219 676		
Total	156 902 422	8 315 972	30 000 000	118 586 450

3-7 Ecart de conversion passif

Il s'élève à 12 566 825 € au 31 décembre 2020 contre 8 141 957 € au 31 décembre 2019.

Ce compte est la contrepartie de l'effet positif de change lié à la réévaluation des dettes libellées en devises au cours de clôture (Emprunt AXA Life Insurance Co. pour 15 milliards de JPY) comptabilisées pour une valeur historique de 131 153 274 € et réévaluées au 31 décembre 2020 à 118 586 450 €.

4- NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (en euros)

4-1 Rémunération des dirigeants

Aucune rémunération n'a été versée aux dirigeants au cours de l'exercice 2020.

4-2 Impôt sur les sociétés

	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net
Résultat courant	4 458 537	-	4 458 537
Résultat des opérations de capital	- 10 464 295	-	- 10 464 295
TOTAL	- 6 005 758		- 6 005 758

5- ENGAGEMENTS HORS BILAN (en euros)

	Montants notionnels (Engagements donnés)	Valeur de marché
Swap de devise	131 153 274	-12 755 738
Cautionnements et Garanties	1 002 000 000	1 002 000 000

6- AUTRES INFORMATIONS

Personnel

La Société n'emploie pas de personnel.

Evènements postérieurs à la clôture

Néant

Consolidation

Les comptes de Société Beaujon sont consolidés par intégration globale dans les comptes consolidés du Groupe AXA dont le siège social est situé au 25 avenue Matignon, 75008 Paris.

Intégration fiscale

La Société Beaujon fait partie du groupe fiscal dont la société tête de groupe est AXA située 25 avenue Matignon, 75008 Paris.

Tableau des filiales et participations

Société Beaujon
31 décembre 2020

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés ou Groupe de Sociétés (en K euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital et le résultat	quote part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avan- ces consentis par la sté et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la sté	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé (1)	Résultats (bénéfice ou perte du der- nier ex. clos)	Dividendes encaissés par la sté au cours de l'ex.
				Brute	Nette					
97 381,32										
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessous dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société										
1) Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)										
AXABS AXA Business Services Private Limited (Inde)	2 944	23 289	100,00%	41 831	41 831			0	14 169	10 933
Vamopar	300	-121 927	100,00%	664	179				1	
NIGEHO Assur Africa Holding (Ile Maurice)	65 415	134 577	100,00%	198 038	198 038			0	0	
2) Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)										
BAGI Bharti AXA General Insurance Company Limited	249 206	-173 269	49,00%	134 238	86 912			0	4 888	
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations										
1) Filiales non reprises au paragraphe A										
a) filiales françaises (ensemble)	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
b) filiales étrangères (ensemble)	--	--	--	908	908	--	--	--	--	560
2) Participations non reprises au paragraphe A										
a) dans les sociétés françaises (ensemble)	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
b) dans les sociétés étrangères (ensemble)	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--